



Découvrez le monde, imaginez-le ! Ecrivez votre carnet de voyage !

Avec l'œil du géographe, vous racontez un voyage, réel ou imaginaire !

Vous décrivez l'endroit découvert, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous portraitez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous n'utilisez pas Internet pour faire du copier-coller.

Des pages de carnets sont fournies à titre d'exemple. À demander à : prixgeographie.amopa@gmail.com

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, des élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire et des étudiants du supérieur, en formation dans un domaine touchant à la géographie. Tous doivent s'inscrire à l'adresse mail suivante : prixgeographie.amopa@gmail.com :

Les binômes de concourants sont acceptés. Dans tous les cas pour les lycéens, les professeurs de géographie doivent donner leur accord et être inscrits à cette même adresse qui fournit :

- la fiche d'inscription 2024-2025 ;
- le règlement du Prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, celui de l'attribution du Prix et qui précise les droits, devoirs et responsabilités.

Le jury du prix est constitué à parts égales de membres de l'AMOPA et de la Société de Géographie, la plus ancienne du monde.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat national de l'AMOPA : prixgeographie.amopa@gmail.com Tel 33 (0)1 45 54 50 82 (du lundi au jeudi)

Les productions devront être adressées au plus tard :

- par voie postale à AMOPA - Prix de Géographie, 30 avenue Félix Faure, 75015 PARIS, date de la poste faisant foi ;
- par e-mail envoyé à prixgeographie.amopa@gmail.com dans un dossier unique au format PDF.

Toutes informations sont disponibles sur le site : <https://amopa.asso.fr/concours/prix-de-geographie/>

DATE DE RETOUR DES TRAVAUX

avant le :

11/03/2025

ADRESSE DE RETOUR DES TRAVAUX

AMOPA - Prix de Géographie

30 avenue Félix Faure

75015 PARIS France

prixgeographie.amopa@gmail.com

**Grâce à la générosité de Jean Sarraméa et Alice Griottier (†),
le concours est doté d'un montant allant jusqu'à 2500 €**





PRIX NATIONAL DE GEOGRAPHIE

REGLEMENT DU PRIX

Principe du prix :

Le prix est organisé conjointement par l'Association des Membres de l'Ordre de Palmes Académiques (AMOPA) et la Société de Géographie.

Il consiste à fournir un travail de réflexion sous la forme d'un carnet de voyage multimédia.

Vous décrivez l'endroit visité, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous décrivez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous ne recopiez jamais un extrait d'un document publié ailleurs ou provenant d'Internet. Vous racontez votre vécu.

Informations pratiques :

Le Prix est annoncé par voie d'affichage directement par les établissements et sur les sites www.amopa.asso.fr et www.socgeo.com. Les candidats, tout comme leurs professeurs, devront demander à prixgeographie.amopa@gmail.com la fiche d'inscription et le règlement du prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, et celui de l'attribution du Prix.

Qualité des candidats :

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, élèves ou étudiants en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire (lycée) ou étudiants des classes préparatoires et étudiants du supérieur, en formation dans un domaine touchant à la géographie.

Les travaux préparés en binôme (au maximum) de candidats sont acceptés. En ce cas, la récompense est à partager entre eux.

Inscription au Prix :

Le ou les candidats devront obligatoirement s'inscrire préalablement à l'envoi de leur travail à l'aide de la fiche d'inscription, renseignée en totalité. Cette fiche devra être complétée et visée par un professeur avant d'être envoyée à prixgeographie.amopa@gmail.com avant la date limite préconisée.

L'inscription n'est enregistrée que si elle est totalement renseignée et signée du professeur. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui lui est adjoint.

L'inscription au prix autorise de facto la publication des travaux primés sur les sites et dans les revues des organisateurs.

Date et lieu de remise du travail :

Le travail devra être envoyé avant le **11 mars 2025** par e-mail envoyé à prixgeographie.amopa@gmail.com dans un dossier unique au format PDF.

Forme de présentation imposée pour être recevable :

Le carnet de voyage, rédigé en français, devra être remis sous forme d'un fichier informatique unique au format PDF, celui-ci étant la copie de l'original papier ou bien une création sur écran, il doit alors respecter le nombre de pages et le format. Ce carnet de voyage ne dépassera pas 10 pages, hors les illustrations et les cartes personnelles (au minimum deux) et hors la bibliographie indiquant les sources de chacun des documents illustratifs, citations ou emprunts.

Propriété du travail et droit à l'image :

Le document ne devra comporter aucune partie provenant d'un plagiat ou de la copie même partielle d'un document publié ailleurs. Les travaux seront systématiquement analysés par un détecteur de plagiat.

Le ou les lauréats certifient que les illustrations contenues dans leur travail sont toutes libres de tous droits et font leur affaire de tout litige soulevé par leur utilisation.

Le travail remis reste la propriété du ou des candidats. Il sera conservé à l'AMOPA et à la Société de Géographie qui se réservent le droit de publier tout ou partie du travail dans leur revue, sur leur site Internet ou dans leurs bulletins mais s'interdisent d'en faire un usage commercial.

Le ou les lauréats et leurs accompagnateurs reconnaissent expressément donner à l'AMOPA et à la Société de Géographie le droit d'usage des photos et ou vidéos qui seront prises à l'occasion de la ou des cérémonies de remise des prix ; elles pourront paraître dans leurs revues, sur leurs sites Internet et dans leurs bulletins.

Les travaux n'ayant pas été sélectionnés seront détruits, après la délibération du jury et ce, au plus tard, après la proclamation des prix.

Responsabilité :

Les participants supportent toutes les conséquences de l'usage des images, du contenu et des citations que contiennent leur travail.

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte partielle ou totale des travaux ou de l'annulation du concours si des circonstances l'imposaient.

Qualité du Jury :

Le Jury est composé de six membres, trois représentant l'AMOPA et trois représentant la Société de Géographie.

La décision du Jury n'est pas contestable.

Le Jury retiendra les critères suivants : niveau du concourant, adéquation entre le sujet et la production, clarté de la production, qualité de la recherche, qualité de la présentation, orthographe irréprochable, originalité de la cartographie et des illustrations.

Prix et remise du prix :

Ce Prix de Géographie est doté jusqu'à 2500 € par Monsieur Jean Sarraméa, membre de l'AMOPA et adhérent de la Société de Géographie.

Cette somme sera attribuée en totalité ou non en fonction du niveau du travail et du nombre des lauréats primés, le jury étant seul juge de la qualité des travaux.

La cérémonie de remise pourra être l'occasion d'un échange de quelques minutes avec les organisateurs sur la conception et la réalisation du document primé.

Modalités pratiques de la remise du prix

Les organisateurs prendront en charge 80% du prix d'un billet de train aller-retour en seconde classe pour le lauréat et s'il a moins de 18 ans pour son accompagnateur. Le lauréat ne pourra inviter plus de 4 personnes (en plus de lui-même) à la cérémonie de remise du prix.